



## Indivision et conséquences

Par **sureau**, le **05/04/2008** à **12:17**

bonjour, mon problème est assez complexe: je suis divorcée depuis juin 2006; nous avons une maison ensemble que nous avons achetée à sa mère et à ses frères et sœurs étant donné que ce bien était un bien appartenant à son père défunt(héritage de son grand père).ce logement est composé de 2 maisons dont une où nous habitons et l'autre où on logeait sa mère gratuitement(elle est l'usufruitière).à notre divorce, j'ai appris que nous ne pouvions pas vendre cette maison car nous logions sa mère jusqu'à ce qu'elle décide de partir d'elle-même soit en maison de retraite soit chez ses autres enfants(accord devant notaire à notre achat de l'ensemble)donc cette maison est mise en indivision pendant 5 ans par le juge du divorce.aujourd'hui, j'ai l'intention de faire construire, je n'ai pas d'apport personnel,je dois donc tout emprunter alors que j'ai une valeur qui dort pendant 5 ans :valeur qui aurait pu fructifier à la banque et qui m'aurait permis de faire un emprunt moins élevé.comment puis-je faire valoir cette valeur qui est bloquée, alors qu'elle pourrait m'aider actuellement, elle ne prend pas de hausse alors que la maison elle en prend! est-ce que je pourrais demander à mon ex mari un dédommagement suite à ça: une perte d'argent pendant 5 ans! j'espère que je me suis bien expliquée malgré un dossier pas facile! de plus que je suis locataire depuis 2 ans, que je ne peux pas profiter de cet argent et que mon ex vit dans cette maison qui n'a plus de prêt donc tout bénéfique pour lui. svp aidez-moi, donnez-moi des réponses. merci d'avance

Par **Visiteur**, le **05/04/2008** à **23:46**

Bonsoir,

Si la Mère est usufruitière c'est que vous n'aviez pas acquis la pleine valeur mais uniquement

la nue-propriété. La différence est importante selon l'âge des usufruitiers.  
Malheureusement pour vous, si on peut habituellement provoquer le partage "forcé" d'une indivision, cela n'est guère possible si l'on risque de porter atteinte au droit de l'usufruitier, à moins que quelqu'un vous rachète votre part, bien entendu.  
Enfin, si vous suivez l'actualité économique, vous lirez que l'immobilier ne monte plus et qu'il a même tendance à baisser.  
Certains pensent même qu'il y a un excès à la hausse et que l'on va corriger à la baisse.

Cordi@lement